

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du 27 novembre au 4 décembre

Je vote pour construire l'éducation de demain

Tous les personnels relevant du ministère, titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou privé, maîtres contractuels agréés ou délégués des établissements d'enseignement privé sous contrat votent par internet du 27 novembre 10h au 4 décembre 17h pour désigner leurs représentants dans toutes les instances de concertation.

Le vote par internet **en 5 étapes**

1

À partir du 22 septembre

Je crée mon compte pour pouvoir accéder à mon espace électeur

<https://vote2014.education.gouv.fr/#/login>

- je saisis mon adresse de messagerie professionnelle comme identifiant
- je crée mon mot de passe électeur que je confirme ensuite via un lien envoyé sur ma messagerie professionnelle

2

À partir du 15 octobre

Je peux consulter depuis mon espace électeur les listes électorales en ligne jusqu'au 27 octobre midi.

3

À partir du mardi 28 octobre

Je peux consulter depuis mon espace électeur les professions de foi et les listes de candidats pour chacun de mes scrutins.

4

Entre le mardi 4 et le mercredi 12 novembre

Je reçois ma notice de vote en main propre sur mon lieu de travail contre émargement, ou à mon adresse postale ou par mail dans certains cas (ex. : congés longue maladie, non titulaires recrutés tardivement). Elle contient mon identifiant électeur.

5

Du jeudi 27 novembre 10h au jeudi 4 décembre 17h - Je vote

Je me connecte à la plateforme de vote grâce à mon identifiant et à mon mot de passe électeur.

education.gouv.fr/electionspro2014

**L'accès à la messagerie professionnelle est indispensable
pour les personnels qui votent par internet.**

Plateforme

assistance informatique

formul@ire.en.ligne

<http://assistance.ac-rennes.fr>

assistance@ac-rennes.fr

02 40 00 45 4